

MONTAGE / DÉMONTAGE / UTILISATION D'UN ÉCHAFAUDAGE ROULANT (MOBILE)

PRÉ REQUIS



- Maîtriser la langue française.
- Être en possession d'un certificat médical autorisant le travail en hauteur.

PROGRAMME



Introduction / Accueil

Partie 1 : Théorie

- Les règlements (Europe/ France) (décret 2004-924) ;
- Recommandation INRS R457, sensibilisation aux chutes de hauteur ;
- Droits et devoirs employeurs/employés ;
- Normes des échafaudages roulants ;
- Les conditions d'utilisation des escabeaux et échelles, dont Les plateformes individuelles roulantes ;
- Les règles de sécurité du montage et démontage ;
- Les vérifications réglementaires et leur traçabilité :
 - * Avant la mise en service (examen d'adéquation, état de conservation, montage),
 - * La vérification journalière (état de conservation),
 - * La vérification trimestrielle.

Partie 2 : Pratique

- Analyse de la situation de travail ;
- Montage de l'échafaudage selon la notice du fabricant ;
- Circulation et travail en sécurité depuis l'échafaudage ;
- Monter du matériel sur l'échafaudage (charges maximales admissibles) ;
- Vérification des échafaudages roulants : Examen d'adéquation, vérif. Journalières, l'état de conservation, examen de montage ;
- Démontage d'un échafaudage en sécurité ;
- Stockage d'un échafaudage ;
- Exercices de montage et démontage en intérieur et extérieur (règles d'utilisation).

Partie 3 : Tests théorique et pratique

OBJECTIFS



- Monter/ démonter et utiliser un échafaudage roulant dans les règles de l'art et en toute sécurité.
- Appliquer la réglementation en vigueur (décret 2004-924 et R457).

PUBLIC



- Personnel amené à monter / démonter et/ou utiliser un échafaudage roulant.

DURÉE ET LIEU



- **En présentiel**, dans vos locaux.
- **1 jour**.

MÉTHODES / ÉVALUATION DES COMPÉTENCES



- Apports théoriques : ppt, vidéo, support papier ;
- Questions / réponses, échanges ;
- Démonstrations du formateur et mise en pratique par les stagiaires sur le terrain ;
- **Contrôle des connaissances : QCM (théorie), mises en situation (pratique), si réussite attestation délivrée par le CERFOS qui devra être validée par l'employeur.**

TARIF



- Nous consulter.